Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 029-212902118-20260713-0482_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune de PLOUYE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2026

Référence
048-2026

Fixation du montant du loyer de la Maison des Assistants Maternels (MAM)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Vote
A la majorité Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

L'an 2026, le 29 juin à 20 heures 05 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations, sous la présidence de Monsieur Grégory LE GUILLOU, Maire de la commune.

L'ordre du jour a été affiché en Mairie le 25 juin 2026.

Date de la convocation : le 25 juin 2026

Présents : Monsieur Grégory LE GUILLOU, Monsieur Jean-Pierre MELL, Monsieur Adrien PLASSART, Madame Christiane REDON, Madame Myriam SAENZ, Madame Béatrice BALPE, Madame Katalin BORONKAI, Madame Stéphanie CHARBUILLET, Monsieur Philippe LE QUERE, Monsieur Laurent MARCINISZYN, Monsieur Arnaud COZIEN et Monsieur Fabien DIRAISON

Absents excusés : Madame Virginie BOURNIGAL donne procuration à Madame Stéphanie CHARBUILLET, Madame Elodie CADIOU donne procuration à Madame Christiane REDON et Madame Sophie SCOUARNEC donne procuration à Madame Béatrice BALPE

A été nommé secrétaire : Monsieur Laurent MARCINISZYN

048-2026 – Fixation du montant du loyer de la Maison des Assistants Maternels

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de fixer un loyer mensuel pour la location du local communal, qui accueillera prochainement la future Maison des Assistants Maternels (MAM), situé 3 place de l'Eglise.

Après avoir exposé la situation, Monsieur Le Maire propose de fixer le loyer mensuel à 200,00 € jusqu'au 31 décembre 2026 avec une révision au 1er janvier 2027.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, décide, à l'unanimité des membres présents, de fixer le loyer mensuel de la Maison des Assistants Maternels à 200,00 € jusqu'au 31 décembre 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

En Mairie, le 30 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Laurent MARCINISZYN

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU

MAIRIE de PLOUYE
29 (Finistère)